LES AFFAIRES FLOUQUET, RICHARD ET DENÈQUE

D'ici un mois environ, une importante affaire de dénonciation, celle de Flouquet, de Douai, sera jugée. Le rapport sera terminé incessamment. Il y aura 60 témoins environ dans cette affaire.

Immédiatement après, viendra l'affaire Richard, dont le premier jugement a été cassé il y a six mois environ.

L'affaire Denèque, le dénonciateur de Trulin, dont l'instruction sera close dans un avenir relativement proche, sera jugée immédiatement après l'affaire Richard.

UNE CONDAMNATION POUR CORRESPONDANCE AVEC L'ENNEMI

Le Conseil de guerre a rendu son arrêt dans l'affaire de Marguerite Lepes, femme Lepoutre. L'inculpée a été acquittée sur les 12 chefs d'accusation d'intelligences avec l'ennemi. Le président ayant posé la question subsidiaire de correspondance avec l'ennemi, la réponse a été négative sur 12 points, affirmative sur 3. Coût : Quatre ans de prison.

EUG. DELACHERIE A L'INSTRUCTION

Eugène Delacherie, interrogé par le capitaine Constant, a répété qu'il était conscient de s'être dévoué au service de la Défense nationale. Il a affirmé qu'il fut chargé de missions par l'état-major français.

Le prix du pain dans le Nord est fixé à 1 fr. 05 le kilo

Une réunion a eu lieu mercredi, à la préfecture du Nord, sous la présidence d'un conseiller de préfecture. Elle groupait le présidents de syndicats de boulangers de l'arrondissement de Lille, qui eurent à présenter leurs observations sur le relèvement prochain du prix du pain. On sait que c'est au 1er mars que la décision ministérielle doit entrer en vigueur.

La séance fut quelque peu agitée. En effet, il avait d'abord été question de mettre le prix du kilo de pain à 0 fr. 90. Les boulangers firent observer que depuis le relèvement du coût des charbons, la boulangerie avait supporté, sans compensation, les frais qui en résultaient pour elle.

M. Cl. Florin, de Roubaix, signala que tous les produits dont se sert la boulangerie avaient augmenté : levure, sel, coke, charbon, etc..., et que du jour où le tarif nouveau entrerait en vigueur, les garçons boulangers solliciteraient une augmentation de salaires déjà prévue.

Le représentant de l'administration fit remarquer qu'il n'avait pas à s'occuper du prix du charbon, que seul, le prix des farines était à considérer !

Cette observation inattendue déchaîna les protestations des assistants. Un nouvel incident se produisit lorsqu'il prétendit que le salaire des porteurs ne devait pas entrer en ligne de compte dans l'établissement des prix de revient du pain. « Obligez vos clients à venir prendre le pain à la boulangerie. Pendant la guerre, ils y furent bien forcés ! Vous n'avez qu'à vous entendre entre vous et supprimer les porteurs. »

Les boulangers protestèrent, on le conçoit, contre cette méconnaissance de la psychologie de la clientèle et contre la prétention de ramener les gens du Nord au temps de la guerre. Ils répondirent qu'ils ne prendraient pas cette initiative et qu'ils laissaient à M. le Préfet le soin de promulguer l'arrêté qui obligerait les ménagères à venir chercher leur pain à la boulangerie.

Finalement, après discussion, le prix du pain fut fixé à 1 fr. 05 le kilo. Les maires des communes resteront libres, toutefois, de décider que, en raison de leurs frais réduits, les boulangers des campagnes devraient vendre leur pain à 1 franc.

L'incorporation de la classe 1920 ET les conscrits des Régions libérées

La Préfecture du Nord nous communique la note suivante :

Le nouveau projet de loi relatif à l'appel de la classe 1920 vient d'être déposé par le gouvernement.

Le contingent serait appelé en une seule fois. Des mesures seront prises pour que cet appel puisse avoir lieu dans la première quinzaine de mars.

Aucune attribution nouvelle de sursis en vertu de l'article 2 de la loi de recrutement n'est prévue pour les jeunes gens qui n'ont pas obtenu de sursis au moment de la révision de leur classe en septembre 1918.

Par contre, il a été décidé de n'incorporer que le 1er octobre, avec le contingent des ajournés (dont la revision aura lieu au printemps) :

1° Les étudiants (élèves des Facultés, élèves des Ecoles, candidats aux Ecoles civiles ou au baccalauréat, élèves des Ecoles normales primaires) ;

2° Les jeunes gens originaires des régions libérées et y résidant actuellement, sauf ceux qui demanderont à être appelés en mars avec leur classe.

Les intéressés, visés aux deux paragraphes ci-dessus, devront faire connaître, avant le 25 février, dernier délai, leur desiderata, par écrit, au commandant de leur bureau de recrutement.

Ceux qui opteront pour l'appel retardé au 1er octobre devront joindre à leur demande :

a) « Les étudiants » : un certificat du doyen de la Faculté ou directeur d'Ecole, proviseur, chef d'établissement. (L'enseignement libre aura les mêmes droits que l'enseignement officiel) ;

b) « Les jeunes gens originaires des régions libérées » : un certificat du maire de leur commune attestant qu'ils y résident actuellement.

Note. — Il est bien entendu :

1° Que les jeunes gens ajournés qui seront revisés au printemps, conserveront le droit de demander un des sursis prévus par les articles 20 et 21 de la loi de recrutement ;

2° Que les jeunes gens titulaires actuellement d'un sursis d'incorporation régulièrement accordé par le conseil de revision, quelle que soit l'époque à laquelle ils viendront accomplir ou terminer leur service actif, seront rigoureusement astreints à parfaire la durée du service imposé au contingent de la classe dont ils font partie.

LES GRÈVES

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE BANQUES DE ROUBAIX-TOURCOING

A propos des dernières réunions à Roubaix

Nous avons rendu compte hier des paroles prononcées par M. Salomon, président du « Syndicat des Employés » à l'issue du concert donné jeudi soir au Casino-Palace, à Roubaix, d'après lesquelles « les Directeurs de banques, invités à quatre réunions avec M. Boulin, Inspecteur divisionnaire du Travail, ne s'y étaient pas présentés, sauf un seul. »

A ce sujet, l'un des Directeurs des banques de Roubaix, nous prie de faire remarquer :

« 1° Que tous les Directeurs de banques ont répondu au premier appel de M. Boulin, en se présentant avec lui dans le bureau de l'un d'eux, le 9 janvier au soir ;

» 2° Que les Directeurs de banques ont prévenu M. Boulin qu'ils ne pouvaient, exception faite du Directeur du Crédit du Nord, assister aux réunions suivantes de la Mairie, en lui faisant connaître les motifs de leur abstention ;

» 3° Qu'ils se sont rencontrés une seconde fois avec M. Boulin le mardi 17, après ces réunions de la Mairie et au même endroit que la première fois. »

AUX HUILERIES DE ROUBAIX

La « Société des Huileries de Roubaix et d'Odessa » nous a déclaré ce qui suit, à propos de la grève qui a éclaté dans ses établissements, ainsi que nous l'avons annoncé hier :

Il y a quelques semaines les ouvriers des presses gagnaient 14 fr. et ceux de la cour, 11 fr. 20 par journée de 8 heures. Depuis le 3 février, la Direction a consenti à porter ces salaires respectifs à 17 fr., 16 fr. 50 et 16 fr. pour les presses et la raffinerie, et 14 fr. 20 pour les ouvriers de la cour.

OUVRIERS TEINTURIERS EN GRÈVE A ST-CHAMOND

Saint-Etienne, 20 février. — Les ouvriers teinturiers de la plupart des usines de Saint-Chamond se sont mis en grève et réclament une augmentation de salaire de 50 centimes par heure.

UNE GRÈVE DE MÉTALLURGISTES A LYON

Lyon, 20 février. — Les métallurgistes lyonnais ont voté la grève générale des deux sexes. C'est 25.000 nouveaux grévistes qui viennent s'ajouter à ceux des autres corporations actuellement en grève.

GRÈVE DE MÉTALLURGISTES DANS LA RÉGION DE LONGWY

Paris, 20 février. — La grève a été déclarée dans les usines métallurgiques de Rehon et dans les dépendances des mines de Hussigny, près de Longwy. On compte environ 1.600 grévistes. Le principal motif de la grève a été le renvoi d'un ouvrier.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 21 FÉVRIER :

Aujourd'hui, saint Pépin demain,; Quadragésime.

52e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 52 ; coucher, 18 h. 18.

Lune : Nouvelle lune du 19. Premier quartier, le 26.

Ecole nationale des Arts industriels : Bibliothèques, ouvertes de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Création d'un Office de logement

Roubaix, comme toutes les grandes villes, subit une crise du logement ; pour se conformer à la loi du 23 octobre 1919, M. Lebas, maire de Roubaix, a pris l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Un Office du Logement est créé à Roubaix ; il fonctionnera à l'Office de Placement, momentanément installé à l'Hôtel de Ville, Salle Pierre de Roubaix.

Art. 2. — Les propriétaires, gérants d'immeubles et de pensions de famille sont invités à déclarer à cet Office les logements vacants, garnis ou non, situés sur le territoire de la ville de Roubaix.

Art. 3. — Les déclarations mentionneront les nom, prénoms et adresse des déclarants, l'endroit où sont situés les logements vacants, la description sommaire des locaux, les prix et conditions demandés pour la location ou, le cas échéant, la sous-location et tous autres renseignements complémentaires qui paraîtront utiles pour faciliter la location.

Art. 4. — Les déclarations seront rédigées et signées par les intéressés. Il sera délivré un récépissé de ces déclarations.

Art. 5. — Lorsqu'une vacance prendra fin, le déclarant en donnera avis à l'Office du Logement, en indiquant le prix et les conditions dans lesquelles le logement a été loué.

Art. 6. — Les déclarations de vacances seront consignées, dès leur réception, sur un tableau placé à l'entrée du local, où le public pourra en prendre communication.

Art. 7. — Les propriétaires, gérants d'immeubles et de pensions de famille devront faire apposer au-dessus de la porte d'entrée de l'immeuble où se trouve un logement vacant, une affiche suffisamment apparente, portant l'indication du nombre de pièces de ce logement et le montant du loyer demandé.

Art. 8. — Il est rappelé que la loi du 23 octobre 1919 sanctionne l'obligation ci-dessus indiquée, par une amende de 500 francs à 20.000 francs.

La Manifestation mutualiste de l'Hippodrome

C'est demain dimanche, à 10 h. ½, qu'aura lieu à l'Hippodrome la manifestation mutualiste présidée par M. Naudin, Préfet du Nord.

M. Léopold Mabilleau, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, fera une conférence sur l'intérêt du développement de la Mutualité en France. Il sera accompagné de M. Louis Keller, président de l'Union des Sociétés de Secours mutuels de la Seine.

Tous les mutualistes sont admis et des dispositions sont prises pour assurer l'ordre.

La musique des Anciens Soldats Musiciens Français se fera entendre à différentes reprises.

Les sociétés suivantes prient leurs membres d'assister à cette manifestation en l'honneur de M. Edouard Duquenne :

— La société de secours mutuels « Les Anciens Militaires », de Roubaix ;

— L'« Union Fraternelle des Anciens Militaires », de Wasquehal.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles, Vente Libre de : Eau de Javel, Brossol, Fermnes, 0 fr. 40; Beurre de Normandie, 16 fr.; Beurre salé de Normandie, 18 fr. 50.

VIN ROUGE, 1 fr. 75 le litre (1 litre par personne) Samedi 21, de 8 à 11 h., 4e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 3e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0.35 le kilo (3 kil. par pers.) Samedi 21, de 8 à 11 h., 5e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 6e jaunes et vertes.

Les personnes venant chercher l'eau de javel ou gratuit sont priées d'apporter leurs titres.

VENTE DE CHAUSSURES NATIONALES ET AMÉRICAINES

18, rue des Fabriquants, 18

Samedi 21 février, ininterrompue.

Le magasin de vente est ouvert tous les jours, le matin de 9 à 11 h., et le soir de 3 à 5 h.

Se munir de un carte de denrées.

LES SECOURS DE CHOMAGE. — Les inscriptions se feront au Service Central des secours, 21 bis, Gde-Rue, dans l'ordre ci-après :

Samedi, 21 février, à 8 h., 12.001 à 12.250; à 10 h., 12.251 à 12.500; à 2 h., 12.501 à 12.750; à 4 h., 12.751 à 14.000.

Les pièces à fournir sont : le mandat d'admission actuel (feuille bleue), la liste de maison, certificat de salaire, certificat d'inscription à l'Office de Placement pour ceux ne travaillant pas.

LES CONTRATS PASSÉS AVANT LA GUERRE AVEC DES SUJETS ALLEMANDS. — *On nous prie d'insérer :*

La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, sur la demande de l'Office des Biens et Intérêts privés, rappelle aux intéressés qu'ils ont jusqu'au 10 mars prochain pour adresser à l'Office, Avenue Malakoff, 146, Paris, les demandes tendant au maintien dans un but d'intérêt général des contrats passés avant la guerre entre Français et Allemands. Ces contrats sont, par application de l'article 299 du Traité de Versailles, annulés sauf dans le cas où le Gouvernement français en demande le maintien dans un but d'intérêt général.

GRAND CAFÉ PIERRE. — Apéritif-Concert 11 h. ½ à 1 h. ¼ et de 5 à 11 h. Dégustation bière du Fort-Carré. Buffet froid. Spéc. saucisses gripes à la m. de Caen. Huîtres et coquillages de l'Huitrière. 54, rue du Vieil-Abreuvoir, Rx.45206

LE RECENSEMENT DES ALSACIENS-LORRAINS. — La Mairie nous prie d'insérer :

« Les Alsaciens-Lorrains qui résident à Roubaix et qui sont nés de 1873 à 1898 inclus, sont priés de se présenter du 24 février courant au 5 mars prochain, de 8 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 4 h. du soir, au Bureau militaire, situé salle des adjudications, bâtiment central de la Mairie, pour donner tous les renseignements nécessaires à leur inscription.

» Ils devront être munis de pièces d'état-civil et des documents militaires allemands qui sont en leur possession. »

HALLE FLIPO Mise en vente un wagon vin rouge supérieur recommandé 2 f. le litre. Grand choix fromages 8 à 12 le kg. Pain d'épices au miel 3.50 lekg. Beurre frais 14, supérieur 15.20. extra 16.50. Figues depuis 1.50 le kg. Harengs salés. 45220d

UNE BACHE DISPARAÎT. — Mardi matin, tandis qu'un domestique de M. Lemaire, camionneur, rue du Curé, M. Léon Milley, était occupé à livrer des sacs de produits chimiques chez M. Lemaire, rue de l'Ouest, un ou plusieurs individus ont dérobé sur la voiture une bâche d'une valeur de 500 francs.

Plainte a été déposée au commissariat du premier arrondissement. M. Richard, commissaire de police, a procédé immédiatement à une enquête.

M. Henri BRIET, docteur en droit, 24, rue de Rohan, Roubaix (Dommages de guerre, 50 0/0 loyers, cessions, assurances), informe sa clientèle que ses bureaux seront fermés provisoirement les samedis après-midis. 45511

100 BARRIQUES vin rouge, parf. conserv. disp. immédiat, 47, rue Grand-Chemin, Rx. 45157

ŒUFS FRAIS, BEURRE HOLLANDAIS EXTRA. — Prix avantageux. — Castelain-Vandaele, rue de l'Epeule, 73, Roubaix. 20662

LE DOCTEUR GUIDEZ informe sa clientèle qu'il reprendra ses visites (service par automobile) à partir de Lundi prochain 23 février. 20742d

D'UN COMMUN ACCORD entre associés, la Société Noël et Laverge, corderie à Croix, est dissoute. M. Jules Lefebvre est nommé liquidateur. Pour les marchés en cours, tant avec les fournisseurs qu'avec les clients, M. Jean Laverge 6, rue Jean Goujon à Roubaix, a été déclaré adjudicataire. 45119

FUTAILLES. Achat fûts vides en tous genres. L. Vandeputte, 122, boulevard de Metz. 268-1

WASQUEHAL

UNE COLLISION ENTRE AUTO ET VOITURE, RUE DE LILLE. — Un accident de roulage s'est produit vendredi, à dix heures, rue de Lille, face au numéro 34. Un auto-camion a tamponné une voiture attelée d'un cheval, appartenant à un commerçant de Lille. M. Meens, rue du Molinel, 25, et conduite par son représentant de commerce, M. Lenglart. Par suite du choc, le cheval est tombé et a été sérieusement contusionné. Le conducteur de l'auto-camion ne s'est pas arrêté après l'accident. Son identité n'est pas établie. M. Meens a porté plainte entre les mains de M. Fossat, commissaire de police de Croix-Wasquehal, qui a ouvert une enquête.

WATTRELOS

LA CIRCULATION DU TRAMWAY B. — Dans la dernière séance du Conseil municipal, un vœu tendant à une amélioration du service sur la ligne Roubaix-Wattrelos avait été émis par M. Beausire. Il fut transmis à la Compagnie. Le directeur de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing répond en ces termes :

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous communiquer l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de votre ville, relatif au vœu émis par M. Beausire, dans la séance du 12 février.

En réponse, nous avons l'honneur de vous informer que ce vœu, qui n'est que le reflet des idées de la Direction qui poursuit sans relâche et au prix des plus grandes difficultés la reconstitution de son matériel, aura une très prochaine solution qui donnera, nous l'espérons, satisfaction au public.

La grande difficulté de la Compagnie est le manque de voitures, dont une grande partie est encore immobilisée pour de grosses réparations qui attendent, faute de pièces mécaniques ou électriques que les usines ne peuvent pas livrer et par l'absence des sept motrices et dix remorques volées par les Allemands.

Il ne faut donc pas, pour l'instant, compter sur un doublement de service, mais sur des améliorations permettant un trafic plus régulier offrant au public un plus grand nombre de places.

Pour remédier aux irrégularités créées soit par le passage à niveau, par l'arrêt forcé à la douane et à l'octroi du Labourant, le pont-levis du Calon-d'Eau, nous avons demandé aux services du contrôle, la construction d'un croisement au Chemin de la Ferme de la Mairie ; ce projet aura, nous l'espérons, bientôt son exécution.

En ce qui concerne le grand nombre de places, toutes les remorques de la Compagnie étant, depuis quelques jours, en ordre de marche, seront utilisées à raison de deux à chaque voiture motrice.

Dès qu'il nous sera possible de doubler le service, la Compagnie n'hésitera pas à le faire.

En vous priant de bien vouloir faire part de nos projets à votre Conseil, nous vous prions, etc., etc.

LANNOY

M. LÉON DUCATTEAU, CHEVALIER DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND

Nous apprenons avec plaisir que M. Léon Ducatteau-Mullier, membre du Conseil paroissial, vient d'être élevé au grade de chevalier de Saint-Grégoire le Grand, à l'occasion de son jubilé de vingt-cinq ans de mariage.

PRIX DE LA VIANDE FRIGORIFIÉE. — Filet, 9.50 le kilo; aloyau et culotte, 8.50 le kil.; autres viandes désossées, 8 fr. le kilo. — Première catégorie : Pièces à queue, nœud du roi, baronnes, côtes premières avec os, 6.50 le kilo. — Deuxième catégorie : Epaisse et moyenne raccource, carré, côtes d'attente avec os, 5.00 le kilo. — Troisième catégorie : Croiseure, jarret, collet, mince raccourcee avec os, 3.75; suif, 5.25 le kilo.

Mouton. — Gigot, filet, côtelettes, 7.00 le kil.; deuxième catégorie : épaule, 5.10. — Troisième catégorie : Friesnaée, 4.50. Viandes désossées, 9.50 le kilo.

FLERS

L'EPILOGUE DU MEURTRE DE FLERS

Le coupable condamné à 7 ans de réclusion

Dans la soirée du 14 juin de l'année dernière, un habitant de Wasquehal, nommé Henri Pype, âgé de 60 ans, se rendit chez son beau-frère, qui habite Flers; bientôt s'élevait entre les deux hommes une discussion qui ne tarda point à dégénérer en rixe au cours de laquelle, Pype, s'armant de son couteau, en frappa si violemment son antagoniste à la poitrine, que l'infortuné ne tarda pas à succomber.

Le meurtrier vient de comparaître devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, qui l'a condamné à sept ans de réclusion.

LYS

TARIF DE LA VIANDE CONGELÉE DE BŒUF ET DE MOUTON. — La Mairie vient de prendre un arrêté établissant les prix suivants :

Viande bœuf. — Première catégorie : Filet et aloyau sans os, 9.00 le kilo. — Deuxième catégorie : Pièce à queue, gite à la noix, épaisse raccource, baronne, épaule carré, culotte, train de côtes, 6 fr. le kilo. — Troisième catégorie : Découvert, flanchet, croiseure, épaulé et moyenne raccource, 4.50 le kilo. — Quatrième catégorie : Jarret, poitrine, mince raccource, croiseure et collet, 3.25 le kilo. Suif, brut 5.00, fondu 6.00 le kilo.

Mouton. — Première catégorie : Gigot, 1re côte, selle et filet, 7.00 le kilo; — Deuxième catégorie : Epaule et 2e côte, 5.50 le kilo. — Troisième catégorie : Attelate et friesnaée, 3.00 le kilo.

Dans aucune catégorie, la quantité d'os ne pourra dépasser 200 gr. au kilo. Chaque morceau de viande devra être étiqueté et sa qualité et son prix spécifiés. Des procès-verbaux seront rédigés à charge des contrevenants.

ASCQ

L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (Section d'Ascq) tiendra son assemblée générale le dimanche 22 février, à 10 heures, rue Mareau, à l'école communale de garçons. Ordre du jour : Allocution du président; rapport du secrétaire général; exposition de la situation financière; causerie de M. Spriet, avocat à Lille.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, SAMEDI 21 FÉVRIER :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Service des dommages de guerre : Réception des dossiers à la Mairie : de 8 h. 30 à midi, numéros 18.451 à 18.500. Les bureaux sont fermés l'après-midi.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public : Matin, de 10 h. à midi. Les bureaux sont fermés l'après-midi.

UN VOL IMPORTANT SOUS L'OCCUPATION

Une confrontation internationale au « Cuirassier », entre les parquets de Lille et de Courtrai

Sous l'occupation, au mois d'août 1917, on enlevait, au bar, tenu par les époux Ranson, rue de la Vieille-Comédie, à Lille, une valise contenant une somme de 60.000 francs en bons de villes, valeurs charbonnières et bijoux, dont un sac à main en or d'une valeur de 2.000 francs environ. Sur la plainte des cafetiers lillois, la police de sûreté se livra à des investigations qui amenèrent l'arrestation de la femme Escochart, née Paula-Maria Botzie, demeurant au Cheval-Blanc, rue de Lannoy, à Roubaix. Son forfait accompli, cette femme avait caché le produit du vol sous le plancher de son habitation, ce qu'elle se garda bien de révéler à la justice. Seulement, en prison, la femme Escochart-Botzie s'était prise d'amitié avec une co-détenue, Adrienne Roelstraete, femme Dejaeger, à qui elle avait fait des confidences. En réalité, celle-ci avait disoadé la femme Escochart-Botzie d'indiquer la cachette de l'argent volé au Bar lillois, lui faisant remarquer qu'elle ne changerait rien à sa situation en passant des aveux. En retour, Adrienne Roelstraete lui faisait la promesse de lui envoyer tout ce dont elle aurait pu avoir besoin pendant sa détention, avec cet argent qu'elle irait chercher une fois sa sortie de prison.

Peu de temps après, la femme Roelstraete était libérée. Elle s'empressa de mettre son mari dans le secret et, en compagnie de celui-ci elle se rendit au domicile de son amie de captivité, où elle découvrait l'argent qui se trouvait caché en deux endroits. Cet argent ne fit du reste pas le bonheur du ménage.

La femme Roelstraete, si nous en croyons ses dires, fut chassée par son mari qui s'était approprié 25.000 francs, lui laissant seulement une somme de 5.000 francs, le sac en or et des bijoux. Elle s'était retirée dans sa famille, en Belgique. Naturellement, elle négligea de remplir les engagements pris devant sa co-détenue, la femme Escochart-Botzie. Celle-ci reçut bien quelques minimes envois d'argent qui cessèrent assez vite. Cette trahison mécontenta la prisonnière, qui avait été condamnée à cinq ans de prison. A bout de patience, la femme Escochart-Botzie se décida enfin à parler devant M. le juge d'instruction Delalé. Elle dénonça la détentrice de l'argent, la femme Dejaeger-Roelstraete. Celle-ci a été arrêtée en Belgique.

Devant M. le juge d'instruction Vanauvermeire, du parquet de Courtrai, celle-ci nia avoir trouvé dans le domicile de la femme Botzie la somme dérobée chez les Ranson; elle prétend qu'il n'y avait là que les 25.000 francs et 9 actions des mines. C'est ce point contradictoire de l'enquête qui a motivé une rencontre des magistrats belges et français à la frontière du Couët. Ceux-ci sont arrivés, en automobiles, au « Cuirassier », vers deux heures de l'après-midi.

Le parquet de Lille était représenté par MM. Le Marcadour, Procureur de la République, Delalé, juge d'instruction, et de Baraille, greffier; celui de Courtrai par MM. Verschueve, Procureur du Roi, Vanauvermeire, juge d'instruction, et Vanbouttte, greffier.

Les deux prisonnières ont été mises en présence et interrogées par les magistrats à tour de rôle. La femme Roelstraete a maintenu sa déclaration en ce qui concerne l'importance de la somme trouvée par elle chez son ex-co-détenue. Elle a néanmoins avoué avoir vendu le sac en or à un bijoutier de la rue du Canal, à Courtrai, pour la somme de 600 francs.

Si la femme Roelstraete est sincère dans ses dires, un inconnu se serait emparé du reste de la somme.

Les magistrats ont quitté les lieux vers 15 heures 15, tandis que les inculpées étaient reconduites à leur prison respective par les gendarmes et la police.

Un service d'ordre avait été organisé à la frontière, par la police locale, sous la direction de M. Lenfant, commissaire central.

AU RAVITAILLEMENT

Vente de denrées. — Semaine du 21 au 28 février.à — Pois, 1.30; café vert ou café torréfié, 1.10; cacao, 0.60; oignons séchés, 0.90; sel fin, 0.15; saindoux, 1.30.

— La vente de vin rouge (Conditionnement, place Sébastopol). — Le samedi 21 février 1920, un litre par personne pour 1 fr. 75 :

Secteur 11 : cartes grises, numéros pairs, de 8 à 9 h.; impairs, de 9 à 10 h.; cartes roses, numéros pairs, de 10 à 11 h.; impairs, de 11 à 12 h. — Secteur 12 : cartes grises, numéros pairs, de 2 à 3 h.; impairs, de 3 à 4 h.; cartes roses, numéros pairs, de 4 à 5 h.; impairs, de 5 à 6 h.

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ, QUAI DES MARINIERS. — Un ouvrier de l'usine Vanoutryve, M. Louis Catteau, 12, rue du Fresnoy, regagnait son domicile, vendredi soir, vers 18 heures, lorsqu'en passant au quai des Mariniers, il aperçut le corps d'un homme qui flottait entre deux eaux.

Il s'agit d'un homme de 40 à 45 ans, habillé de noir et chaussé de souliers retenus par une bride, chemise de couleur.

Le corps paraît avoir séjourné dans l'eau. Il a été transporté à la morgue de l'hôpital.

D'OU VIENT LA LAINE ? — Des jeunes gens, Charles Delestrain, 17 ans, domicilié à Mouseron ; Henri Deldique, 14 ans, habitant Wattrelos, rue des Trois-Pierres, carrière Bonte, et Alexandre Decubre, 12 ans, rue des Trois-Pierres, 148, ont été surpris au moment où ils offraient en vente quatre kilos de laine de provenance suspecte.

Les jeunes gens ont été mis à la disposition de M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement, qui va instruire l'affaire.

LE SADL est supérieur à la meilleure lessive, le paquet 0.45. 452

MOUVAUX

LA DISTRIBUTION DE CHARBON A DOMICILE commencera le lundi 23 février.

CREDIT FRANCAIS

15, Rue de Lille, TOURCOING

17, Rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX

PAIEMENT DE COUPONS

42914 aux meilleures conditions

LILLE

LE TRANSFERT DU CORPS DE Mlle DE BETTIGNIES. — Le corps de Mlle de Bettignies, l'héroïque infirmière décédée en Allemagne, par suite de privations, et dont nous avons annoncé le départ de Cologne jeudi soir, est attendu en gare de Lille, ce soir, samedi. Le corps sera reçu par le Préfet, le Maire de Lille et la famille. En attendant une cérémonie officielle, dont le jour n'est pas encore fixé, il sera conduit et déposé à la crypte du Sacré-Cœur. Il y aura une cérémonie religieuse, après laquelle le corps sera reconduit à la gare, pour St-Amand, où l'inhumation se fera dans le caveau de famille.

NOMINATION D'UN VICE-CONSUL DE SUÈDE. — M. René Toussin vient d'être nommé vice-consul de Suède à Lille, pour suppléer en cas d'absence ou d'empêchement, le consul dont la juridiction s'étend sur le département du Nord, à l'exception du littoral.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Choral Nadaud (Société Nationale). — Ce soir, samedi 21, à 20 h., répétition générale. Réunion de Commission à 19 h. ¾.

— Cercle orphéonique Les XL. — Dimanche 22, à 11 h., répétition générale.

— Cœcilia Roubaisienne. — Samedi 21, à 19 h. 15, répétition générale, Café Dubus, 41, rue du Chemin-de-Fer.

— Syndicat des débitants de boissons de Roubaix et ses cantons. — Réunion générale mardi 24, à 18 h., salle Mathys Emile, 60, rue de Lannoy.

— Société amicale et professionnelle des Chauffeurs, Conducteurs de machines (87, Grand'Rue). — Réunion dimanche 22, à 17 h., au siège de la société.

— Fédération des Brassards Rouges. — Les fédérés qui ont remis leurs cartes à la dernière réunion sont priés de les retirer à partir de lundi 23, chez G. Duponchelle, 133, rue du Fontenoy, secrétaire de la Fédération, qui se tiendra à leur entière disposition. Dimanche 22, réunion de Commission, à 10 h., rue du Fontenoy, 133.

— Association A. et P. des contremaîtres et surveillants du textile. — Dimanche 22, à 9 h. 30, au siège, café des Sports, 1, rue du Moulin, réunion mensuelle de la section Peignage.

WATTRELOS. — Musique les Enfants de la Lyre. — Les musiciens sont priés de se trouver dimanche 22, à 14 h. 30, en uniforme, pour sortie en ville.

— Symphonie accordéoniste du Labourant. — Répétition samedi 21, à 19 h. 30, chez Gustave Buyckaert, 281, rue Carnot.

TOURCOING. — Association A. et P. des contremaîtres et surveillants du textile. — Dimanche 22, à 9 h. 30, réunion mensuelle des sections Tissage, Teinture et Apprêts, au siège, 88, boulevard Gambetta.

— Au Cercle Notre-Dame. — La séance du Cercle Notre-Dame promet d'avoir un succès sans précédent, si on en juge par le nombre des places qui s'enlèvent. Il y a lieu pour les retardataires de se presser, les dernières places sont à retenir au Cercle, 3, rue de la Latte, ce soir, samedi, à partir du 15 heures, et demain, dimanche, de 10 h. à midi.

— Grande réunion des garçons boulangers et porteurs de pains, au siège sociale, rue du Haze, 6, le mardi 24, à 18 h. Question du salaire à dater du 1er mars.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — Hippodrome-Théâtre. — Saison lyrique 1919-1920. — La saison lyrique, qui obtient un si grand et si légitime succès, touche à sa fin. Voici la liste des spectacles qui seront donnés d'ici au mars, époque habituelle de la clôture :

Dimanche 29 février : En matinée : « Les 28 Jours de Clairette », opérette en 4 actes, de Victor Roger; en soirée : « Les Cloches de Corneville », opéra-comique en 4 actes, de Planquette.

Jeudi 11 mars : Soirée de grand gala : « Le Chemineau », drame lyrique en 5 actes, de Jean Richepin, musique de Xavier Leroux. Au point de vue interprétation, des pourparlers sont engagés — croyons-nous — avec M. Albers, de l'Opéra-Comique, et Mlle Jane Bourdon, du Grand Opéra.

Samedi 27 et dimanche 28 mars, en soirées : deux représentations de « Manon », opéra-comique en 5 actes, de Massenet.

Dimanche 28 mars, en matinée : « Mireille », opéra-comique de Gounod.

Citons, parmi les interprètes probables : le ténor Anselin, dans « Manon » et le ténor Tavello, dans « Mireille » ; Mme Dyna-Beumer, dans « Manon ».

Les spectacles des 27 et 28 mars seront les derniers, car, avec Pâques (4 avril) et la foire de Roubaix, le Grand Théâtre redeviendra Hippodrome-Cirque pour un mois.

— C'est ce soir, samedi, à 21 h., qu'aura lieu au Casino-Palace, la soirée-concert organisée par la Grande Fanfare. Le programme, des, mieux choisis, donnera pleine et entière satisfaction aux membres honoraires, ainsi qu'aux familles des sociétaires. Il a été étudié et composé par le dévoué président, M. E. Dehem, aidé des membres de la Commission.

TOURCOING. — Au Théâtre municipal. — — Dimanche 22 février 1920, en matinée et en soirée, le grand succès de l'Apollo : « Les Maris de Ginette », opérette en 3 actes, de Félix Fourdrain.

Lundi 23 février, à la demande générale, toute dernière représentation de l'immense succès : « La Cocarde de Mimi Pinson ».

ROUBAIX

SALLE SAINTE-CECILE Samedi 21 février Soirée à 7 h. 30

Les yeux de l'âme, Secret d'état, Dix minutes au Music-Hall. 45169d

GAUMONT SALLE DUBUS r. des Champs, 57-59, Rx CINEMA

Samedi 21, soirée à 7 h. 30. Marraines de France, succès. 45176d

SPLENDID-CINÉ ATTRACTIONS

34, RUE RICHARD-LENOIR

Samedi 21, soirée à 7 h. 30

Voit son succès grandir de jour en jour avec sa salle et son spectacle.

Aujourd'hui : L'Etoile du Sud, grand roman d'aventures en 4 parties; Le mystère de Montfleury, La Tante de Robinet, etc. Attractions : Mme Paulo Bloch, chanteuse à voix; Les Hérsalos, jongleurs du plus grand comique. Location, 23, rue Henri-Carrette. 45180

TOURCOING

SPLENDID-CINÉ 17, rue des Anges, Tourcoing. Sam. Dim., Lundi, Jeudi : 8 h. Dim., Lundi, Jeudi : Mat. 3 h.

Encore un beau spectacle à succès cette semaine, avec : Jim le bien aimé, comédie sentimentale en 5 parties; Le Symbole, splendide comédie en 4 actes; Aristide se trompe d'étage, comique, en 2 parties; 10 Minutes au Music-Hall, « Attractions Diverses » et autres vues... 45226

TOURCOING-HIPPODROME Programme Partie Cinéma du 21 au 28

Jeanne d'Arc, Charlot, 2 parties; L'Hôtel du déluge, 2 parties. Partie Concert : Rachel le Noel, diseuse; Nieber, diseur; Pageol, comique type; Masten trio gymnastique. 45227

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 20 février

Présidence de M. Godart

Abus de confiance. — Recel. — C'est encore une histoire de mobilier abandonné sous l'occupation dont ont à rendre compte sept femmes prévenues d'abus de confiance et recel : Delerge Elise, 29 ans, habitant actuellement Roubaix, rue du Prince, 15 ; Lobel Valérie, de Bettignies (Belgique, et les nommées Salvery Clara, 29 ans ; Cailens Sidonie, 34 ans ; Cailens Aline, 32 ans ; Delesaux Angèle, 52 ans, et Leclercq Angèline, de Tourcoing.

M. Legrand René, avocat au Tribunal de commerce de Tourcoing, 27, rue d'Havrey, est parti le 3 octobre 1914 rechercher sa femme à Ostende. Il a été bloqué par l'arrivée des Allemands et empêché de rejoindre Tourcoing où il ne put revenir que le 15 novembre 1918. Il la retrouva vide de meubles, linge, vaisselle, etc. Sa maison, pendant l'occupation, avait été d'abord sous la garde de Valérie Lobel, qui était à son service comme cuisinière et en partit en décembre 1914, puis de Delerge Elise, en service auprès vant chez son beau-frère et qui fut envoyée pour remplacer la cuisinière.

M. Legrand se renseigna auprès de voisins sur ce qui s'était passé chez lui pendant les quatre années. Dans le quartier on lui fit un récit sans doute un peu amplifié des scènes scandaleuses dont sa maison